

quinquenal à intervenir.

M^r Btecher au sujet du stade signale que pour le financement le dossier est transmis à La Rochelle, puis à La Rochelle et enfin à Paris.

M^r Mbenant se demande si les affectations de dommages proposés mais non utilisés, pourraient être employés par la ville, l'an prochain.

M^r le Maire demande que l'examen de cette question soit reporté après la réunion qui se tiendra avec les Services du M.R.L.

Marché du Parc. M^r Lamouche pense que la somme de 10 millions prévus pour le marché du Parc s'avèrera trop faible.

M^r Mbenant pense que la construction du marché du Parc pourrait intervenir rapidement car :

- les commerçants
- les usagers
- la Commission du Commerce
- les Urbanistes

Sont d'accord pour son maintien à l'emplacement actuel. Les promesses de vente des propriétaires de terrain (Lochon, Morin, Jigat) sont signées et les terrains proposés à 3.500 frs le m².

M^r Btecher rappelle que le cahier des charges du Parc interdit l'installation de commerces. Il y a des opposants au projet et si une seule personne s'oppose la ville risque de perdre son procès.

M^r Bisenil présent dans la salle est invité par M^r le Maire à faire connaître l'avis du M.R.L.. M^r Bisenil précise que des petits marchés de quartiers sont prévus par les urbanistes, notamment à la cité Fauspignie.

M^r Brenusseau fait état de la complexité de la question et signale que des réserves sont formulées par certains vendeurs. D'autre part, M^r Jigat s'est engagé à démolir les constructions provisoires édifiées sur son terrain qui n'étaient autorisées que pour 5 ans.

Le Conseil Municipal

Vu les propositions faites par divers propriétaires
décide

- de procéder à l'acquisition des terrains appartenant à M^{rs} Morin, Jigat et Lochon, situés avenue des Semis, d'une superficie totale de 800 m² environ, à un prix inférieur à 3.500 frs le m² compte tenu des avantages commerciaux que retireront les vendeurs de la construction du marché neuf.
- demande à M^r le Préfet de bien vouloir prononcer l'utilité publique de cette acquisition.

Approuvé à l'unanimité moins 2 voix (M^r Brenusseau

(M^r Rocheteau (pouvoir))

- de charger M^r Caneblas, architecte D.P.L.G., de constituer les dossiers de permis de construire et d'adjudication.
 - donner mandat à M^r Jbaire pour signer le contrat devant intervenir avec l'architecte.
 - de donner mandat à M^r Jbaire pour signer la demande de permis de construire, lancer les adjudications et signer les marchés devant intervenir.
 - Que la dépense estimée à 25 millions environ sera imputée sur le reliquat de la créance de dommage de guerre de la ville.
 - de donner mandat à M^r le Maire pour lancer, le moment venu la publicité en vue du recrutement des personnes susceptibles d'assurer le gardiennage dans les conditions analogues à celles des cahiers de charges pour les installations analogues en service.
- Approuvé par 20 voix contre 4 (M^r Etcheber, M^{lle} Fouché, M^r Boyard et M^r Lanusse, non contre le principe, mais en raison du volume de dépense.

Questions diverses

1/ Transformation du Collège en lycée - voir -

M^r le Maire expose au Conseil Municipal le développement des établissements de l'enseignement secondaire à Bayon.

- l'externat du collège dont l'agrandissement et la modernisation ont été entrepris en décembre 1957 sera définitivement achevé en septembre prochain et pourra recevoir 1.200 élèves.

- Toutes les sections de l'enseignement classique et modernes jusqu'aux classes terminales y seront ouvertes.

- Un internat national double (garçons et filles) conçu selon les dernières données techniques et pédagogiques offrira 400 places avec une possibilité d'extension permettant de doubler ce chiffre.

- Un centre d'accueil international joint à l'internat complètera cet ensemble.

- Actuellement notre collège classique et moderne n'est en plein essor et son effectif est de 805 élèves.

- Il est désirable, pour satisfaire aux besoins de cet important établissement scolaire, ainsi qu'aux intérêts de la ville, de l'organiser dans la mesure d'un lycée mixte.